



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-19843>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **26-19843**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Sénat

Forme juridique de l'acheteur : Autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concession de service public restaurants du Sénat

Description : Concession de service public pour la gestion des restaurants du Sénat. Cette concession relève de la Directive européenne 2014/23/UE. Cette concession recouvre des prestations de restauration traditionnelle au restaurant des Sénateurs, de restauration collective sur place ou à emporter au self-service, une prestation de type cafétéria à emporter au self-service, l'organisation de banquets, la fourniture de plateaux-repas et la fourniture de denrées à la buvette des parlementaires.

Identifiant de la procédure : 76b4259c-944a-4d0f-b241-bcdc9c596d17

Identifiant interne : SENAT-DLMG-2026-03

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : L'exploitation des restaurants du Sénat revêt la forme d'une concession de service public soumise aux dispositions du code de la commande publique relatives aux concessions. La durée du contrat de concession est fixée à six années, à compter du 1er août 2026 (date indicative). La gestion de la concession n'est pas constitutive d'un fonds de commerce et n'est pas éligible au régime de la propriété commerciale. L'offre des candidats devra se conformer aux exigences minimales suivantes : le respect de la durée de six ans du contrat ; la capacité à fournir l'ensemble des prestations demandées telles que récapitulées dans la grille tarifaire ; l'engagement de respecter les plages d'ouverture des espaces de restauration et les délais de réactivités déterminés par le contrat ; la capacité à permettre le paiement par badge, tant au self-service qu'au restaurant des sénateurs ; l'

engagement à mettre en œuvre la politique de subventionnement qui sera décidée par le Conseil de Questure, en percevant directement le reste à charge auprès de l'utilisateur et en facturant le montant de la subvention au Sénat ; l'acceptation d'une redevance annuelle fixe de 60 000 euros HT et d'une redevance variable d'un montant au moins égal à 3 % du chiffre d'affaires HT du restaurant des sénateurs et à 4 % du chiffre d'affaires HT de l'activité de banquets L'offre du candidat devra comporter : un mémoire technique respectant le cadre fixé en annexe au règlement de consultation ; un mémoire financier détaillant les principes de construction de son offre financière, le compte d'exploitation prévisionnel (CEP) complété par espace / typologie et consolidé sur la durée de la concession , la grille tarifaire complétée ; le cas échéant un mémoire des écarts entre le projet de contrat et les modifications ou amendements qu'il sollicite sur ledit projet. Le candidat est invité à expliciter les impacts techniques, financiers et de toute autre nature entraînés par ces modifications ou amendements sur son offre et/ou sur le service, et à justifier que ces modifications ou amendements permettent de répondre au besoin de manière équivalente. Cet éventuel mémoire ne sera pas pris en compte pour l'analyse des offres initiales. En conséquence, le candidat devra élaborer son offre, et notamment sa présentation financière, uniquement sur la base des documents tels qu'issus du DCE communiqué et non des modifications suggérées dans son mémoire. Les éventuelles propositions de modifications qu'il pourrait formuler dans le mémoire seront ensuite examinées, si le candidat est invité à la négociation dans les conditions prévues à l'article 12.3, à l'occasion de la phase correspondante ; toutes pièces ou précisions de nature à étayer l'offre. Les offres sont formulées en français. Une visite obligatoire du site est prévue à l'article 9.2 du règlement de la consultation. Après examen et classement des offres initiales reçues, le Sénat se réserve le droit de négocier, selon le nombre et la qualité des offres, avec au maximum les trois candidats les mieux classés. Cette négociation pourra prendre la forme d'une audition, dans les locaux du Sénat ou en visio-conférence, et / ou d'échanges écrits avec les candidats. Cette négociation peut aussi se tenir en autant de tours que le Sénat le juge nécessaire. Pendant les négociations, le soumissionnaire pourra proposer des modifications au contrat de concession, à l'exclusion des conditions et caractéristiques minimales mentionnées à l'article 12.2.1 du règlement de la consultation, ou, le cas échéant, exposer celles soumises dans son offre initiale. À l'issue de la négociation, les soumissionnaires seront informés, via la plateforme PLACE, de la fin des négociations. Le Sénat leur adressera alors le contrat de concession revêtus des éventuelles modifications qu'il a discrétionnairement acceptées et sur la base desquels ils seront invités à remettre une offre finale selon les modalités et délais qui leur seront alors indiqués. À défaut de remise d'une offre finale, le soumissionnaire sera réputé avoir maintenu son offre initiale. Le Sénat peut aussi attribuer la concession sur la base des offres initiales, sans négociation.

2.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 55000000 Services d'hôtellerie, de restauration et de commerce au détail

Nomenclature supplémentaire (cpv): 55300000 Services de restaurant et services de personnel en salle

Nomenclature supplémentaire (cpv): 55511000 Services de cantine et autres services de cafétéria pour clientèle restreinte

Nomenclature supplémentaire (cpv): 55520000 Services traiteur

2.1.2 **Lieu d'exécution**

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 33,000,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Les candidats ne doivent entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L. 3123-1 à L. 3123-5 et L. 3123-7 à L. 3123-10 du code de la commande publique.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concession de service public des restaurants du Sénat

Description : Cette concession recouvre des prestations de restauration traditionnelle au restaurant des Sénateurs (15 ter rue de Vaugirard), de restauration collective sur place ou à emporter au self-service (36 rue de Vaugirard), une prestation de type cafétéria à emporter au self-service (36 rue de Vaugirard), l'organisation de banquets (dans les espaces autorisés par le concédant), la fourniture de plateaux-repas et la fourniture de denrées à la buvette des parlementaires (Palais du Luxembourg).

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 55000000 Services d'hôtellerie, de restauration et de commerce au détail

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/08/2026

Durée : 6 An

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 33,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Conditions de participation : Le dossier de candidature présenté par chaque candidat devra comporter les pièces suivantes : - Une note de présentation précisant notamment les références professionnelles du candidat, en lien avec l'objet du contrat de concession # un certificat attestant du suivi de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire mentionnée à l'arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activités des établissements de restauration commerciale, ou un certificat attestant justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans au sein d'une entreprise du secteur alimentaire comme gestionnaire ou exploitant et satisfaire ainsi à ladite obligation de formation ; la forme de la candidature (individuelle ou groupement d'opérateurs). En cas de groupement, celui-ci devra être solidaire, ou conjoint avec mandataire solidaire # la liste des dirigeants et des personnes ayant qualité pour engager le candidat # la désignation du mandataire apte à représenter la société ainsi que, le cas échéant, le groupement # - le n° de SIREN; - la déclaration sur l'honneur prévue à l'article R. 3123-16 du code de la commande publique concernant l'absence d'interdiction de soumissionner # - une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant qu'il n'entre pas dans un des cas d'interdiction visés par le règlement (UE) n° 2022/576 du 8 avril 2022 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine; - pour les candidats en redressement judiciaire, la copie du jugement justifiant l'habilitation à poursuivre leur activité # - une attestation de régularité fiscale de moins de six mois # - une attestation de vigilance URSSAF de moins de six mois # - une déclaration des trois derniers chiffres d'affaires connus, en indiquant la part du chiffre d'affaires concernant des services similaires à ceux de la concession. Les entreprises de création récente peuvent justifier leurs capacités par tout autre moyen # - les bilans des trois derniers exercices disponibles, accompagnés de leurs annexes ; - une déclaration appropriée de banque ou la preuve d'une assurance au titre des risques professionnels liés à l'exploitation ; - l'attestation de visite obligatoire. Critères de jugement des offres : définis dans le règlement de la consultation

5.1.11 Documents de marché

Date limite de demande d'informations complémentaires : 04/04/2026 à 23:59

Adresse des documents de marché : <https://marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 13/04/2026 à 11:00

Date limite de validité de l'offre : 120 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel : 11 jours ; référé contractuel : 31 jours à compter de l'avis d'attribution ; recours de pleine juridiction : 2 mois ; recours pour excès de pouvoir : 2 mois

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Sénat

Numéro d'enregistrement : 11000002300017

Adresse postale : 15 RUE DE VAUGIRARD

Ville : PARIS

Code postal : 75006

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : Marches-dlmg@senat.fr

Téléphone : 0142342980

Adresse internet : <https://www.senat.fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Adresse postale : 7 rue de Jouy F

Ville : PARIS

Code postal : 75004

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : 0144594400

Adresse internet : <https://paris.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : bd8650b4-97f5-47c5-b1ca-141d8c1ee0e4 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 25/02/2026 à 16:39

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/02/2026